L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 10 AOUT 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ, De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Hayti ou Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion momentanée, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comtés infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane, le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'armant les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D., Secrétaire.
26 juil—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qu'il pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai......; et, de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.
27juil—

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très-modiques. 8avril—an 22 oct.

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O

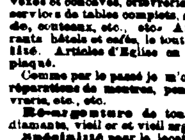

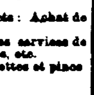

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, conv. exes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, couverts Alfenide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.

15o—6da—DMarJ

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

Appareil convenable et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, etc. Cet appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part sans effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnette. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston.' C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." — Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

23 ul—3 m. mat. J. D.

L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $5.

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$265,500!

Le tirage commencera ponctuellement 11 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit 6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ses avis.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Adressez vos lettres enregistrées et faites vos "money orders" payables à

New Orleans National Bank

Nlle-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifieront refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurance contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 4c
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.e

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. B. LYMAN..........Président.
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conner,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Deléry,	A. H. Seward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	R. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Comien,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. E. Lyman,	O. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Oct182—1an v&s

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.
RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL..........$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—

Sur des risques d'incendie	$62,159 53
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,586 27
Primes totales	$74,345 32

Pertes payées

Sur des risques d'incendies	$3,070 31
Sur des risques de mer	3,419 36
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escomptes et commissions	9,686 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80 — $21,494 04
Surplus	$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

de ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut aussitôt être touché qu'en ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ces avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin -1m

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans,

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$ 80,826 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,944 69	
Non terminés le 30 avril 1882	28,917 51	
		$190,862 20
Moins, primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de l'année		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19,898 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7,7-9 70	
Pertes sur les mers	32,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc	19,489 85	
		137,574 43
Profits nets		$48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 96
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements	198,997 45
Billets à recevoir	13,644 79
Immeubles	117,185 99
Primes en voie de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	95,714 20
Meubles et installations de bureau	5,132 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Garvey,
Jno. T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Couturié,
B. Genebe,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d'	Fontan Baptiste
Augereau Vve	Ferry Jules
Augereau J. M.	Garlepied M
Abadie Cérile B	Labigand Louis S
Audiffret Jean-Baptiste	Le Maréchal Charles
Bernard les époux	Lamazou Jean Gabriel
Blank Joseph	Latapie les époux
Brunner Georges	Lamazou Jean
Baroe Jean	Lancart Clodomir
Baume Louis	Lepie Damiens
Bourru Vve	Lestrade Jean
Basque Pierre	Mafflevin Jules
Curtelin Michel	Merin Charles G
Claverie Jean Marie	Milion Pauline
Capdeville Charles	Plantat Jeanne Marie
Charles Pierre	Remy Eugène A
Demander F	Seonne
Ducos Jean	Tujague Louis Baptiste
Dastugne Jos Eugène	Thévenin Vve
Ducos Bernard	Turner Henr.
Despaux Charles	Valtat François X
Danty François	Vergnole les époux
Eugster les époux	Verret les époux
Escudé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Mme BONSHO, sage-femme, et autres pour dames, 149 St Louis et 101 Bourgogne se recommande pour toutes les maladies de femmes et enfants-des-dames. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, dentition difficile des enfants, les vers dans les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambre particulière pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant ce profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 18déc 1an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans,

Bureau, 13 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133 297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 51	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	72,865 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	19,816 07	
Réassurances	7,385 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Réfaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95
Primes en voie de perception	18,933 06
Actions et banques et autres valeurs au pair	37,692 76
Effets immobiliers	39,992 49
Billets garantis par nantissements	16,397 68
Billets garantis par hypothèques	17,042 46
Billets à recevoir à courtes échéances	9,355 09
Meubles de bureau et installation	2,370 25 $158,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
B. SALOY,	WM FAGAN,
M. ABASCAL,	H SCHROEDER,
D. HUGHES	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A HABER,
THEO. L. SUGG,	S M MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. E. CARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	S. CAMPIGLIO
	N. SEIBEL.

13 jul—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$245,848 79
Risques sur les mers	22,022 70
Risques sur les rivières	32,913 63
Total des primes	$298,7-4 12
Moins les primes non-échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$56,527 69
Sur risques maritimes	13,201 23
Sur risques de rivières	4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16
Réassurances et primes remboursées	16 100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	£1 233 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,830 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions de Vallette Dry Dock Co.	11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	13,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	$668,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL $300,000

ERNEST MILTENBERGER..........Président
H. GALLY..........Vice-Président
SCOTT McGEHEE..........Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison.
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropshire
M. Schwabacher,	J. A. Dubbe,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villermi
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunb
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David	I. Hernsheim
J. A. S. Vaught,	E. Beltran,
L. Lanaux,	Henry Lehmann
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes acquittées.

30 nov—SuD

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Grande vente par le Shérif Civil, de Cigares, Cigarettes et Tabacs à chiquer et à fumer, importés et du pays, aussi des installations, un bail, etc.

U. Koen & Co. vs. Jules Pelletier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,165—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 août 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, MARDI, 21 août 1883, à 10 heures a. m.—

1° Tout le stock et les installations du magasin de cigares et de tabac, situé au coin des rues Carondelet et Commune (Kenner Block), dans le Premier District de cette ville, comprenant un vaste assortiment de cigares, cigarettes et tabacs, importés et du pays, aussi, les installations, rayons, vitrines, etc., mentionnés dans l'acte d'inventaire en mon bureau.

2° Le terme non-échu du bail de ladite propriété au taux de cent soixante piastres par mois expirant le 30 septembre 1883 (une partie de ce bail étant cédé au taux de $93 environ).

3° Et, au cas où le bail non-expiré ne se vendrait pas à prime alors le droit d'occupation jusqu'au 30 septembre 1883 de la partie de la bâtisse non sous-louée.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 août—9 12 18 21

Philip Werlein vs. Curtis C. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 0018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 août 1883, à 11 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain piano Mathushek, No. 7859, maintenant sur les lieux, No 135 rue du Canal, au magasin de musique Werlein.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec caution, bonne et solvable, portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final, et ledit acquéreur aura à déduire de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, émoluments du shérif et du greffier, s'élevant environ soixante-dix piastres ($70).

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 aout—6,16,21

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edwin S. Oliver (Joe H. Spearing, possesseur actuel

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6158—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 1er septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St Mary, désigné par le No 128 sur un plan de Louis Bringier, le 24ème jour d'avril 1835 et déposé à l'étude de Wm Christy, alors notaire, le dit lot de terre mesure, au pied anglais, 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod, sur 57 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ainsi que 110 actions du capital hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane réduites à 103 actions y attachées, acquises par Edwin S. Oliver, à une vente faite par les Etats-Unis par le ministère du marshall provisoire le 9 mai 1865, dans le procès de Edwin S. Oliver vs James Cosgrove, No 200 du dossier de la Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de Trois Cents Trente Dollars ($330) échéant le Premier Janvier 1884, de ladite banque; et la différence comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations renouvelables conformément à la charte les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et ledit billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec les dits actes du 23 août 1847, devant Chas Boudousquié, et du 16 juin 1865 devant Ad. Boudousquié, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 juil—31—aout 7 14 21 28—sept 1

John Chastant vs. Alcée Chastant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5565.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Live Oak, Deuxième et Troisième, et désignés comme lots Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm. I. Thompson, en date du 22 mai 1841 et déposé à l'étude de Louis T. Caire, notaire en cette ville. Le lot No. Sept mesure trente pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, et le lot No Huit touche au lot No Sept et forme l'encoignure des rues Magasine et Troisième et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magasine et sur une profondeur et façade à la rue Troisième de cent trente-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur du sieur Emma Irène Rousseau, femme en séparation de bien de George D. Hite, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 10 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12juil—12 19 26 2 9 14août.

Jules T. Morel vs John M. Hutchen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et Troisième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 3 mars 1850 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro soixante dix sept. Lequel dit lot mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr. notaire en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: quatre cent soixante huit 75/100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 p/o à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement. 5 p/o honoraires d'avocats sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance; quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire et—

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur, sur la dite propriété, en date du 13 juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante huit 75.00 piastres, $468 75, tiré par le dit John M. Hutches à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchérisseur sur la propriété serait après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné, et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 31—7 14 21 25 août.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Aerks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Trois lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan dressé par John Bille, architecte, le 28 mars 1849, et déposé dans le livre de plans de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Moreau sur une profondeur de cent seize pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ensemble avec soixante-treize actions, maintenant réduites à soixante-neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courtault conformément à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1864.

Saisi dans l'affaire dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane; et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de banque de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Jacques Courtault, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25 août 1 8 15 18

TRAITEMENT CURATIF DES MALADIES DE POITRINE et des Affections chroniques des Voies respiratoires.

CAPSULES MOLLES DE BOURGHAUD À LA CRÉOSOTE VRAIE DU GOUDRON DE HÊTRE et à l'Huile de Foie de Morue

BOURGHAUD, Ph. de 1re cl., Fournisseur des Hôpitaux, PARIS, 20, Rue Rambuteau, 20, PARIS

Ces Capsules, les seules expérimentées et employées dans les Hôpitaux de Paris par les Drs Bouchard, Vulpian, Potain, Bouchut, etc. ont donné des résultats si constants dans le traitement des Maladies de Poitrine et des Bronches, que les notabilités médicales de France et de l'Étranger les prescrivent aujourd'hui.

VIN et HUILE CRÉOSOTÉS

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

M. et Mme James W. Davis vs. Joseph Gould.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9103—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 11 septembre 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Cadix et Jena, et désigné par le numéro trois sur un plan attaché à un acte dans les archives de John R. Borgstead, alors annotateur de la paroisse Jefferson en cet Etat, en date du 13 mai 1851; le dit lot mesure trente-deux pieds six pouces de face à la rue Jena sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même District que le terrain ci-dessus désigné et dans l'îlet 35, bornée par les rues Camp, Jena, Cadix et Chestnut et mesurant trente pieds (plus ou moins) sur trente-deux pieds six pouces, et étant l'arrière partie du lot numéro cinq du dit îlet, et étant directement dans le fond du dit lot numéro trois sur un plan dressé par Wm H. Williams, voyer, en date du 22 septembre 1863 et attaché à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire de la paroisse Jefferson, le 8 décembre 1860.

Etant les mêmes propriétés acquises par la défenderesse des plaignants, conformément à un acte passé pardevant Wm. H. Pascoe, notaire, le 28 octobre 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
10août—10 17 24 31 sept 7 11

Rudolph F. Theurer vs. Franz Wittum et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,013—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 22 août 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Marais et Tonti, désigné comme le lot numéro quatre, sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de O. de Armas, notaire, en date du 19 avril 1866. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles et égales.

Laquelle propriété a été achetée par Franz Wittum de Mme veuve Marie Staiger, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 16 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28 4 11 18 22 août

Richard T. Burke vs. George Mabie, tuteur et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmony, Chippewa, Pleasant et St Thomas, anciennement Fulton. Les dits lots étant désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'îlet numéro trois et mesurent comme suit, à savoir: le lot numéro un mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent treize pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux du dit îlet, et cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et étant borné à l'arrière par le lot numéro huit du dit îlet. Le dit lot numéro deux mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas, anciennement Fulton, sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro un et cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, et est borné dans le fond par le lot numéro sept. Le dit lot numéro trois mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas, c'est quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux, quatre-vingt-dix neuf pieds trois pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre, et borné dans le fond par le lot numéro six. Le lot numéro quatre forme l'encoignure des rues St Thomas anciennement Fulton, et Pleasant, et mesure trente pieds neuf pouces de face à la dite rue St Thomas, anciennement Fulton sur une profondeur de quatre vingt-dix neuf pieds trois pouces sur la ligne qui le divise du numéro trois et quatre-vingt-quatorze pieds six pouces de profondeur et de face sur la rue Pleasant, le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie communément connue comme Faubourg Livaudais et désigné comme lot numéro neuf de l'îlet numéro huit sur le plan dressé par B. B. Simon, voyer déposé pour référence en l'étude de R. Brugier, anciennement notaire en cette ville, le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas, anciennement Levée, et Neuvième, et mesure, au pied anglais cinquante et un pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, anciennement Levée, sur une profondeur de cent quinze pieds dix pouces sur la rue Neuvième et une profondeur de cent seize pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et sept pieds de largeur par la rue Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, anciennement Levée et St Thomas, anciennement Fulton

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27 3 10 17 24 28 août

Mme S. E. Metoyer et al vs Joseph Milligery

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8947—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, à l'Hôtel St Charles au rez de chaussée de l'Hôtel St Charles dans le premier district de cette ville, MARDI 21 août 1883, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Commune, St Charles, Carondelet et Gravier, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commune, dix neuf pieds deux pouces et quatre lignes en arrière, sur une profondeur de quatre vingt trois pieds deux pouces et dix lignes ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, une maison en briques à trois étages No 168 de la rue Commune, étant la même propriété achetée par Joseph Milligery à Henriette de Hart M Shiff par un acte passé pardevant P. C. Cuvelier anciennement notaire en cette ville le 21 mai 1870 avec le droit de rachat de la dite propriété vendue pour taxes d'Etat et de ville depuis la saisie de la même

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—20, 27—août 3 10 17 21

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Veuve Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9016—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

$1° Un certain lot de terre, ensemble avec tous ses les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Moreau et Victoire désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Castaing et Calles, en date du quatorzième jour d'août 1866, déposé en l'étude d'Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent sept pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt quatre actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à vingt trois actions en laissant de côté une action qui a été prise pour constituer un capital en argent, conformément à un acte intitulé acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir ses actions garanties par hypothèque en actions payées en argent.

Etant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Mme C. Lamarque, par acte passé pardevant S Magner, notaire, en date du 8 juillet 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre-vingt-dix huit piastres ($98 00) échéant le 1er jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de Banque de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Henry Brinkman, passé pardevant Charles Boudousquié anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai 1848, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25—1,8,15,22,25 août

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt-trois et vingt-quatre chacun mesurant comme suit, à savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, trente deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt-quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente-deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt trois et vingt-quatre ont été acquis par le défendeur lui, par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Kleinpeter, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104 folio 370, et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur lui, par achat de la succession de Madame M. A. Wilkie, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1878, enregistré au dit bureau de transfert, en date dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—7,14,18 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

G. V. Hotchel vs H. P. Casar et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8068—Division D.—Demande a été faite de permettre de transférer en Allemagne l'argent revenant dans cette affaire à Henry P. Casar, Catherine Marie Emilie Hoster et Henri Louis Christophe Saxter. Attendu qu'une pétition a été enregistrée demandant l'autorisation de transférer en Allemagne l'argent échéant aux mineurs sus-mentionnés.

Avis est ici donné à tous ceux intéressés de faire connaître les raisons pour lesquelles dans les 30 jours qui suivront cette première publication, la pétition ne doit pas être agréée.

Par décret de la Cour.

LOUIS A. RICHARDS,
Député-Greffier.
9 août—5 fev 80 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Montardier & Louque et Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020,

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Louque et du demandant Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison commerciale, est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, et il est décrété qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu pardevant Amédée Ducatel, notaire, le JEUDI, le 16me jour du mois d'août 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Louque et de Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale, et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Thomas E. Roster, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1883.

Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25juil—9 16 août

Avis aux créanciers.

Henry Krueger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8853—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Krueger et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Fred Treder, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 août—10 14 19

J. A. D'Hémécourt vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8170.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de J. A. D'Hémécourt et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel L. Boyd et J. A. D'Hémécourt syndics de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 août—7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Weishaar Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3787 Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve B. Weishaar, tutrice naturelle de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 août—10,14,19

Succession de E. Lachenmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9204—Division—Attendu que Mme Vve Edmond Lachenmeyer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmond Lachenmeyer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 août—10,14,19

Succession de William Mattle

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,390—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gustave A. Mattle, administrateur du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Philipp Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9199—Division E—Attendu que Louis Meyer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philipp Meyer décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 août—10,14 19.

Succession de Emil Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9192—Division C—Attendu que Mme Catherine Amts, veuve de Emil Maier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emil Maier décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
8 août—8,12,17

Succession de Anna Maria Manting, veuve de Frédéric Hautau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No —1.— Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frederic Hautau Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7août—7 11 16

Succession de John Kretz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,703—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Mary Ellen Traffy veuve, etc, et administratrice du défunt ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 août—7,11,16

Succession de William M. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,380—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Cornelia Platt Goodrich, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 août—4 8 12

Succession de Lucien St. Upéry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9153—Division A—Attendu que Eva Lilly, veuve de Lucien St. Upéry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lucien St. Upéry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 août—3,7,12

Succession de Jean Oshiglevich

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9154—Division E—Attendu que Thomas J. Woodward a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Oshiglevich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 août—2,7,11

Succession de Manuel Elliot.

AVIS—Les créanciers de la succession Manuel Elliot sont priés de se faire connaître et ceux qui doivent à la dite succession de bien vouloir payer au soussigné.

W. E. MURPHY Avocat et exécuteur testamentaire,
2août—2 7 11 No 77 rue de la Douane.

Succession de Jean Bascou, alias Basque, alias Jean Bascou Cadet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8820—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession sont priées de les présenter au soussigné, de même que celles qui doivent à la dite succession sont priées de vouloir bien régler avec le soussigné.

J. M. SOUBIRAA,
Administrateur,
31 juil—21—4,9 août 46 rue des Ursulines.

Avis aux Planteurs Sucriers.

NOTRE énorme Twoboat (bâteau-remorqueur) JOS B. WILLIAMS sera ici, sous peu, remorquant une très forte quantité de Charbon Pittsburgh de la meilleure qualité. Les planteurs de la côte et du Bayou Lafourche trouveront de leur intérêt de s'adresser à nous qui offrons des avantages spéciaux.

DESFORGES, MONTAGNET & Cie.,
34 rue Carondelet
7mars—au 6 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. P. Martinez vs. P. Gallaher.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3255—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 23 rue Canal, Deuxième District de cette ville, MARDI, 14 août 1883, à 11 heures du matin—

Du contenu de la buvette No 23 rue Canal, comprenant les comptoirs, liqueurs, étagères, etc., et en outre les droits d'occuper le local No 23 rue du Canal pour un bail non-expiré de F. P. Martinez à Patrick Gallaher à raison de $100 par mois, payable le 1er de chaque mois, qui commence le 1er septembre 1881 et échéant le dernier jour de septembre 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VIRET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 août—4 8 14

Frederick Klein, Sophia Musel, femme de Francesco Mariano, subrogés, vs. Frederick et Sophie Niestrata—Le même vs le même.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 4713, 4714.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Gerling, veuve de Jacob Kuhlman maintenant femme de Frederick Mistrata, à un certain îlet ou carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune D'Hémécourt et Rendon, et l'Avenue Hagan se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Jos Pilié, le 1er mai 1840, déposé avec les archives de feu D. L. McCay, notaire, le dit îlet mesure, au pied américain, 312 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Commune, 35 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Rendon 807 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue D'Hémécourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
12 juil 12 19 26 août 2 9 11 Constable.

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Jules Lacoste & Fils vs Leurs créanciers } No 9140. Cour Civile de District.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Jules Lacoste & Son raison commerciale se composant de Jules Lacoste et de Victor F. Lacoste ait lieu au bureau de E. J. Blanchard, notaire, en cette ville mardi le 14me jour d'août 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de considérer et de délibérer sur une demande de répit, et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient suspendues.

N. le-Orléans, 31 juillet 1883.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 août—2,7,12.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Eugène Bakeler vs. ses créanciers.

No 9134—Division D—Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

Qu'une assemblée des créanciers de Eugène Bakeler ait lieu au bureau de W. O. Hart, notaire, le 10 août 1883, pour se prononcer sur sa demande d'un répit, et dans l'intervalle que toutes procédures contre les biens ou la personne du dit Bakeler soient suspendues

N le-Orléans 28 juillet 1883.

Signé W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er août—1,5 10

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-An rew.
25 Coin Jackson et Colisseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasine.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Tivoli Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julia et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasine et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Pompe No 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Pompe No 8, Chemin du Bayou coin Galvez.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poëte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance
614 Rue Poland, Station des chars
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Barracks et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins

PAR H. STERN & CO. encanteurs. Il sera vendu aujourd'hui, Vendredi, 10 août 1883 à 11 heures A. M. dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Magdalen Schneider.

No 9942—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 17 borné par les rues Berlin, Milan, Samuel et Live Oak, les dits lots se touchent et mesurent chacun 28 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Berlin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage.

Termes et conditions: Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1883 et déposera dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Kraemer notaire.
14 juil—18,25 août 1 9 18

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	519,889 40	
Primes maritimes	176,.01 62	
Primes de rivières	35,765 19	$681,856 21
Primes acquises en 1881		87,983 10
Total des primes		$769,839 13
A déduire—		
Primes non acquises	$201 117 02	
Primes remboursées	54,592 99	
Réassurances	99,691 88	355,401 89
Primes nettes acquises		$414,437 42
A... er, loyer et sauvetage		45,036 18
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$188,793 62	
Pertes maritimes	43,933 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$251,859 36	
Dépenses générales, commissions, réactions, taxes, etc	174,525 25	426,384 61
Profits nets		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25 000 00	120,255 10
Surplus		$153,344 09
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882.

VALEURS AU PRIX DU MARCHE.

Argent dans les banques	890,104 79
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.	239,000 00
50 bons Levee Steam Cotton Press	26,250 00
2 bons du New Orleans Pacific Railway	1,720 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,000 00
30 bons du New Orleans Water Works	27,000 00
40 bons du New Orleans City Railroad	27 500 0
1 bon du Battalion Washington Artillerie	500
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00
5 actions de la State National Bank	595 00
35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00
120 actions de la Valette Dry Dock Company	2,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0
Propriétés foncières en ville	132,940 00
Billets, 1re hypothèque	115,027 66
Prêts sur demande	67,900 00
Billets garantis par nantissement	0 00
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63
Primes en cours de collection	62,761 87
Dû par agents et en cours de transmission	10,645 27
Compte en suspens	716 26
Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14— $875,588 62
PASSIF.	
Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	201,117 02
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26
Dividende non réclamé	4,215 50
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,400 29
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,311 72
Excédant net comme ci-dessus	106,933 83—$875,588 62

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1883.

JAS. FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

(Signé) CHARLES T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le ... 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMID
D. FATJO,	JULES TUYES.

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 4 août 1883.

Aquirre G	Hoyland C F
Bader & Co A E	Haggard J
Barry J	Macready J
Black J	Meder B
Bringier M	Madison A
Brown H	Maguire C A
Bruneer E	Mahone M
Burns P pour D Sherwood	Mailloux P L
Buxo J	Malkese G
Bordeberre Mme	March N
Calamari L	Marcee A
Celeste M A	Marieh L
Cisa L	Martinez F
Clark J	Massine B
Cleveland Mme M	Max F
Conner T	Menera A
Conway J	Mesiner D
Davis J B	Metis A
Davis F	Meyer A
Davis W	Meyer F
Debatte J	Miceu A
Debutie R	Miller H
Dedian W	Mitchell L
Delea L	Nots B ou MM
Delavalle L	Preston Sister M
Deglonani Mme	Ruggero D
Doncenere F G	Salvatore D C
Engleman W pour B Fitzpatrick	Scheek E K
Greene L N C	Summers J
Higgins Mme A	Tarvag Mme J
Pillman H	Viera L
	Wilkinson A

W. B. MERCHANT
Maître de Poste